

● (1530)

Vendredi dernier, le propriétaire d'une petite entreprise, Doug Flowers, principal actionnaire et administrateur de Glen Erin Skate Limited et de God Line Curling Supplies m'a parlé de cette affaire au bureau de ma circonscription et m'a dit où en étaient ses pourparlers avec la Banque Toronto-Dominion et la Banque Royale. Cet homme d'affaires veut avoir des locaux de 35,000 pieds carrés à Mississauga. Il pourra financer cette installation grâce à un arrangement avec son banquier qui lui consentira une première hypothèque à long terme à un taux d'intérêt de 1.5 p. 100 supérieur à celui de la Société générale de financement ce qui signifie pour ce propriétaire d'une petite entreprise un taux de 15.25 p. 100 ou de 15.5 p. 100 pour une première hypothèque. Il pourra ainsi emprunter jusqu'à concurrence de \$825,000. Il espérait utiliser une obligation accordée pour l'expansion des petites entreprises pour obtenir les fonds supplémentaires dont il a besoin en guise de financement secondaire, afin d'être en mesure de lancer son entreprise et de commencer la construction de ces locaux de 35,000 pieds carrés. Ses banquiers lui ont fait savoir que si le bill n'a pas été adopté et tous les changements prévus en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, il ne pourra évidemment se prévaloir de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises.

Dans ces conditions, si l'article 8 n'est pas maintenu, Doug Flowers et sa société ne pourront réaliser ce projet de 1.7 million de dollars seulement et la ville de Mississauga en sera privée. La deuxième hypothèque, qui aurait pu être financée à l'aide d'une obligation pour l'expansion des petites entreprises et qui aurait alors coûté environ 13 p. 100, compte tenu des autres formes de financement consenties à la compagnie, coûtera maintenant près de 20 p. 100 à cause du taux préférentiel que promulgue la Banque du Canada et le projet ne sera plus rentable.

L'autre jour, dans une conversation que j'ai eue avec le ministre d'État aux Finances, qui est ici en ce moment, je lui ai expliqué l'affaire et il m'a répondu que le maintien de la disposition relative à l'obligation pour l'expansion des petites entreprises coûterait cher au gouvernement. Je lui ai rétorqué que cela ne tenait pas debout parce qu'en fait, cela ne coûtera rien au gouvernement.

Dans le cas de Doug Flowers, il doit mettre en œuvre un projet qui fournira 1.7 million de dollars de nouvelles constructions, de nouveaux agrandissements ou de ce que vous voulez bien appeler cela à Mississauga en 1981. Ce projet doit faire appel à des maçons, à des menuisiers, à des électriciens et à d'autres travailleurs des métiers de la construction, ainsi qu'à des fournisseurs de machines et de matériel. Tous ces gens-là vont gagner de l'argent et payer des impôts sur le revenu en tant que particuliers.

Même si en permettant l'adoption du programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise le gouvernement risque de perdre des revenus d'impôt en taxant les intérêts suivant la méthode traditionnelle, il pourra se rattraper et même davantage par le biais des impôts sur le revenu des particuliers que devront payer ceux qui participeront à ces nouveaux travaux en vertu du Programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise. A cause de ces travaux de développement, le gouvernement ne perdra pas du tout de revenus. Les obligations serviront en quelque sorte de stimulant et le gouvernement ne subira aucune perte.

### *Impôt sur le revenu—Loi*

J'aimerais que le gouvernement élargisse le champ d'application de façon à comprendre également les coûts de stockage et les coûts des dettes actives des petites entreprises. C'était d'ailleurs le but recherché au moment où l'ancien ministre des finances a proposé ces obligations. Même si leur usage est restreint uniquement aux activités d'expansion, le gouvernement n'y perdra absolument rien.

Cela, personne ne saurait en douter, nous traversons une période de ralentissement des affaires. L'industrie de la construction est loin de produire à plein et notre matériel et nos moyens d'expansion sont sous-employés, mais si nous parvenons à stimuler le développement de la petite entreprise par cette obligation, si nous lui donnons le temps de mettre de l'ordre dans ses affaires et de se remettre en marche, alors nous aurons accompli quelque chose par ce bill: nous aurons redonné au Canada son élan sur la voie de l'expansion.

Au fond, nous disons ceci au ministre: s'il croit vraiment dans la petite entreprise, s'il veut vraiment prouver au pays qu'il tient à ce que le Canada se remette à se développer, il doit exploiter le concept de l'ancien ministre des Finances, celui de notre gouvernement et y recourir. Le gouvernement a retenu cette idée dans son budget du mois d'octobre mais les hommes d'affaires n'ont pas pu s'en prévaloir car la loi n'a pas été adoptée. De la façon dont la loi nous est maintenant présentée vu qu'elle deviendra caduque le 1<sup>er</sup> avril prochain ils ne seront pas en mesure d'y avoir recours.

Pendant ce temps, alors que les taux d'intérêt vont probablement rester pour le restant de l'année ceux de la Banque du Canada qui sont au moins de 15 p. 100 et alors que le taux privilégié pour le restant de l'année risque de s'élever à 16 p. 100, 16.5 p. 100 et même à 18.25 p. 100 comme c'est le cas maintenant, sachant pertinemment que les petites entreprises en particulier n'ont d'autre solution que de se financer par le biais de l'activité financière de la Banque, le moment est donc venu de donner aux petites entreprises la possibilité d'emprunter jusqu'à concurrence de 500,000 dollars afin de leur permettre de lancer des projets sur la base d'un accord valable au moins un an de type d'obligation sur revenu. Il est évident que les hommes d'affaires veulent être fixés et qu'ils auront besoin de bénéficier de cette mesure pendant un certain temps. Il leur faut le temps d'organiser leurs affaires pour qu'elles puissent tourner normalement.

Je signale encore une fois au ministre que, étant donné qu'elle est limitée aux activités nouvelles et que ces activités entraîneront nécessairement la création d'emplois et de nouveaux investissements—il ne s'agit pas, en l'occurrence, de financer de vieux investissements mais bien de nouvelles activités et de nouveaux investissements—l'obligation ne représente aucune perte de revenu pour le gouvernement. De plus, elle aidera grandement la petite entreprise et en favorisera l'essor au Canada.

Il n'en coûterait rien au gouvernement pour modifier cet article et proroger cette mesure jusqu'à la fin de la prochaine année financière, ou au moins jusqu'à la fin de l'année en cours. Nous avons bien fait comprendre au gouvernement que s'il était disposé à revenir sur cet article et à le modifier, nous pourrions nous montrer plus favorables à d'autres partis du bill et peut-être accélérer les travaux. A cet égard, je crois qu'il serait peut-être utile de nous entretenir avec les leaders parlementaires.